

Compte rendu**Conseil scientifique - Formation restreinte****Mardi 23 mai 2023, 15h - 17h****Présents :**

Eberhard Kienle, Mathias Vicherat, Paul-André Rosental, Mirna Safi, Séverine Dusollier, Sabine Dullin, Réjane Sénac, Janie Pélabay, Anne-Solenne De Roux, Emmanuelle Loyer, Julie Klein, Pierre François, Martial Foucault, Thierry Mayer, Roberto Galbiati, Philippe Coulangeon, Stefan Pollinger, Sylvain Parasie, Laura Morales, Florence Faucher, Nicolas Sauger, Émilien Ruiz, Sophie Dubuisson Quellier, Dina Waked, Fabrice Melleray, Didier Demazière, Sergei Guriev

Absents ou excusés :

Guillaume Tusseau, Alain Dieckhoff, Guillaume Piketty, Clément de Chaisemartin, Angela Greulich

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, DS
Carole Jourdan, directrice du pôle académique, DRH
Antonin Schiera, adjoint à la directrice du pôle académique, DRH
Dina Waked, présidente du Conseil de l'Institut

Sergei Guriev rappelle aux membres du Conseil scientifique que Nicolas Delalande a démissionné de la présidence et de son siège d'élus au Conseil scientifique le 19 avril. Il indique que, pour assurer la continuité des missions du Conseil scientifique telles que définies par le décret n° 2016-24 du 18 janvier 2016 relatif à l'Institut d'études politiques de Paris, il a nommé, le 9 mai, Eberhard Kienle président du Conseil par interim. Sergei Guriev annonce que les élections pour la présidence du Conseil seront organisées lors d'une séance en formation plénière le 27 juin. Les candidatures à la présidence devront lui être adressées au plus tard deux semaines avant la séance plénière. Afin de convoquer la séance plénière du 27 juin, Sergei Guriev procédera à la nomination d'un président par interim, qui sera le doyen des élus non candidat à la présidence. Enfin, il précise que la présidente ou le président du Conseil scientifique

sera élu pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'aux élections de renouvellement de l'ensemble des sièges du CS, à l'automne 2024.

1 / Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 14 mars 2023 et du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 11 avril 2023

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 14 mars 2023. L'approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril est reportée.

2 / Présentation du plan de recrutement 2023-2027

Sergei Guriev présente le plan de recrutement quinquennal pour la période 2023-2027, qui a fait l'objet d'une première discussion en réunion des directeurs d'unité et directeurs de département. Les documents mis à la disposition des membres du Conseil, outre le plan, consistent une note méthodologique ainsi qu'une pyramide des âges. Sergei Guriev explique qu'il a procédé au recueil des besoins d'enseignements auprès de l'ensemble des doyens, ce qui conduit à prioriser le recrutement d'enseignants-chercheurs en droit et en économie d'une part, et d'autre part de personnes pouvant enseigner en anglais. Sergei Guriev indique qu'il a parallèlement recueilli les profils de postes souhaités par les unités de recherche. Pour tenir compte des contraintes d'évolution de la masse salariale, il est proposé de créer 23 postes FNSP nets, auxquels il faut ajouter la planification de 5 nouvelles chaires de professeur junior, la création de 5 postes financés par le projet TIERED, de 3 postes financés par l'Institut McCourt, d'un poste financé par la Banque de France, d'un poste financé par le prix Leibnitz et enfin l'affectation de 12 chercheurs CNRS. Il indique par ailleurs que 3 postes seront créés pour l'OFCE, mais que les procédures pour l'OFCE différant des procédures pour les recrutements de la faculté permanente FNSP, ces postes ne sont pas détaillés dans le plan global, qui se concentre donc sur la déclinaison de 50 nouveaux postes, ainsi que 4 remplacements en vue de départs à la retraite. Pour ces derniers, Sergei Guriev précise que les départs à la retraite ne seront pas systématiquement remplacés sur un profil identique à la personne quittant Sciences Po et pourront être réattribués à une autre discipline. Sergei Guriev indique que pour recruter au-delà de ces 54 postes, il faudra faire appel à des financements externes ou de nouvelles levées de fonds. Sergei Guriev précise que le tableau mis à la disposition des membres du Conseil fait figurer les thématiques des postes : les transformations environnementale et numérique, si elles sont bien représentées dans le plan, ne sont pas les seules thématiques prioritaires.

Sergei Guriev évoque ensuite l'enjeu de la féminisation de la faculté permanente. La note indique ainsi que pour chaque recrutement, il faudra 50 % de candidatures féminines, et pour les nouvelles recrues, il est demandé de recruter au moins 50 % de femmes. Il précise qu'un travail est en cours pour recueillir des données chiffrées de la répartition femmes/hommes des facultés permanentes de nos partenaires CIVICA.

Son souhait est que, pour chaque discipline, Sciences Po obtienne les meilleurs résultats en termes de taux de féminisation au sein de CIVICA.

Sergei Guriev évoque ensuite l'enjeu de l'internationalisation. Il indique qu'il ne souhaite pas d'objectifs quantitatifs, mais qu'il faudra s'assurer de la visibilité et de l'attractivité des fiches de postes à l'étranger. Il rappelle en outre qu'il a formé un groupe de travail sur l'internationalisation, dont l'objectif est de réfléchir à des pistes d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes recrutées à l'étranger.

Sergei Guriev indique que le plan prévoit principalement le recrutement de juniors, compte tenu du besoin de renouvellement de la faculté permanente de Sciences Po : une colonne détaille spécifiquement le niveau attendu (1 quand le profil est exclusivement junior, $\frac{1}{2}$ quand le profil peut être junior ou senior).

Sergei Guriev conclut sa présentation en indiquant qu'il a souhaité répondre aux attentes des écoles quant aux recrutements en droit et en économie, mais que les autres disciplines ont également de nombreux recrutements à réaliser.

Mathias Vicherat indique que l'ambition est toujours d'atteindre une croissance de 30 % de la faculté permanente : le plan présenté ici concerne les postes dont la création est budgétairement sécurisée, des recrutements supplémentaires pouvant être réalisés par le biais de financements externes complémentaires.

Plusieurs membres du Conseil demandent des précisions sur les recrutements de chercheurs CNRS, sur la règle de remplacement poste à poste des personnes partant à la retraite, le statut des CPJ, la question de la féminisation, l'opportunité d'offrir des postes de maîtres de conférences des universités et enfin le calendrier de mise en œuvre du plan de recrutement.

Concernant l'arrivée de nouveaux chercheurs CNRS, Sergei Guriev indique que le plan de recrutement est fondé sur le nombre de chercheurs CNRS ayant rejoint Sciences Po (par recrutement ou par mobilité) au cours des 5 dernières années, ce qui permet de projeter un flux identique sur les 5 prochaines années, la difficulté résidant dans l'adéquation entre les priorités thématiques du plan de recrutement et les profils des chercheurs CNRS qui souhaiteront rejoindre Sciences Po. En outre, l'umérisation d'un ou deux centres de recherches supplémentaires, à laquelle le CNRS est favorable, pourrait permettre de renforcer les opportunités d'accueil de chercheurs CNRS.

Concernant les remplacements suite à des départs, Sergei Guriev précise que 4 départs à la retraite ont été identifiés et datés ; le profilage de ces postes sera décidé conjointement par Mathias Vicherat et lui-même, puis seront proposés au Conseil scientifique, selon les procédures classiques de recrutement en vigueur. Sergei Guriev indique néanmoins qu'au regard de la pyramide des âges, de nombreux postes supplémentaires seront libérés, dans un calendrier pour lequel il n'est pas possible d'avoir une visibilité exacte, et qu'il sera nécessaire de repréciser les besoins des écoles et des centres pour définir les profils de postes.

Concernant les chaires de professeur junior (CPJ), Sergei Guriev rappelle qu'il a été décidé que Sciences Po se saisisse du dispositif dans une démarche de convergence

des statuts, tout en respectant les contraintes afférentes à ce nouveau statut, qui cumule plusieurs avantages : un budget de recherche dédié, financé par l'ANR, des obligations d'enseignement réduites, une titularisation au terme de 6 années maximum. Néanmoins, les personnes recrutées sur ce statut sont assimilées à des Assistant Professors en tenure track, et devront remplir les conditions de la tenure track à Sciences Po (déclinées par discipline) pour être titularisées, et devenir Professeur des universités. Sergei Guriev ajoute que le dispositif des CPJ est le seul qui permet d'ouvrir des postes publics junior : Sciences Po ne dispose que d'un seul poste de maître de conférence des universités, et ne souhaite pas solliciter le MESR pour en obtenir d'autres.

Concernant la question de la féminisation de la faculté permanente, Sergei Guriev indique qu'il est favorable au renforcement de la formation des comités de sélection sur les biais implicites, formation qui est d'ailleurs l'un des engagements du plan d'actions produit dans le cadre de l'audit AFNOR pour l'égalité des genres.

Enfin, Sergei Guriev précise que l'objectif est de lisser les recrutements sur l'ensemble de la période, en s'appuyant sur les priorités définies par chaque unité de recherche. Il conclut en invitant à une discussion collective pour préciser les supports et les statuts (FNPS, TIERED, CPJ, CNRS) des postes à ouvrir.

3 / Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNPS en tenure track (poste privé) en science politique, profil Political Behavior, Institutions, Trust

Martial Foucault indique que le poste en comportement électoral avec un focus sur les questions de satisfaction avec la démocratie et le rôle de la confiance a réuni 46 candidatures : 13 femmes, 33 hommes, ce qui correspond au vivier dans ce champ du comportement électoral. Martial Foucault précise en outre que sur ces 46 candidatures, 9 proviennent de France, puis principalement des États-Unis et de l'Italie. Martial Foucault précise que 5 candidats ont invités pour une audition qui s'est déroulée le 12 mai. Le comité de sélection a classé trois personnes :

La troisième personne classée est Anna-Sophie Kurella, titulaire d'une thèse de l'Université de Mannheim. Elle a effectué plusieurs postdoctorats, dont l'un au Centre for European Social Research de Mannheim. Anna-Sophie Kurella est une spécialiste du comportement électoral dans une dimension très précise, qui est la question du vote spatial. Elle se concentre sur les partis de niches qui se spécialisent sur des thématiques, en menant des recherches comparatives au niveau européen.

La personne classée deuxième est Évelyne Brie qui a soutenu sa thèse en 2002 à l'University of Pennsylvania et est actuellement Assistant Professor à Western Ontario au Canada. Ses travaux sont à mi-chemin entre l'analyse des réseaux sociaux, et les comportements politiques en Allemagne.

La personne classée première est Damien Bol. Actuellement Associate Professor à King's College, Damien Bol est un spécialiste de comportement électoral et s'intéresse

en particulier au rôle de la confiance comme phénomène explicatif du comportement politique.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique à propos de l'adéquation entre le profil de poste ouvert et le statut actuel de la personne classée en première position, ainsi que sur la manière dont le comité de sélection a traité les conflits d'intérêts.

Martial Foucault précise que les conflits d'intérêts, mineurs, ont été traités et ont conduit les membres du comité concernés à s'abstenir de voter.

Sergei Guriev rappelle que le poste ouvert est un poste d'Assistant Professor FNSP en tenure track et que les membres du Conseil sont invités à rendre un avis sur le classement proposé par le comité en vue de recrutement d'un Assistant Professor.

Eberhard Kienle fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP en tenure track (poste privé) en science politique, profil Political Behavior, Institutions, Trust.

4 / Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en droit, profil droit de l'environnement

Séverine Dusollier précise que l'École de droit souhaite recruter un ou une spécialiste couvrant les aspects classiques du droit de l'environnement et des transitions écologiques, incluant les questions de responsabilité, d'atteinte au vivant, etc.

En l'absence d'intervention, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en droit, profil droit de l'environnement.

5/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en droit, profil droit de l'environnement

L'avis sur le comité de sélection est reporté ultérieurement.

6/ Avis sur les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2023

Eberhard Kienle rappelle que la liste des candidats retenus pour des postes d'ATER à mi-temps a été mise à disposition des membres du Conseil, pour chaque discipline.

Thierry Mayer indique que le département a disposé cette année de 12 postes d'ATER à mi-temps, notamment en raison de l'utilisation d'un support de poste de Professeur des universités temporairement disponible. Il précise que le département a reçu 13 candidatures féminines (48%) et a recruté 7 femmes (58%). Six personnes recrutées sont des doctorants de Sciences Po, en dernière année de thèse. Il précise également que 37% des candidatures sont étrangères, et 17% des personnes recrutées sont étrangères.

Séverine Dusollier indique que pour le département de droit, il n'y a qu'un demi-ATER. Elle précise qu'il y a eu 17 candidatures, 5 venant de femmes et 12 venants d'hommes, 15 (soit 89 %) venant de candidats extérieurs, et 2 (soit 11 %) étaient des candidats internes. Séverine Dusollier explique qu'ont été classés en premiers les deux doctorants du département de droit, mais elle précise que les autres dossiers d'externes ont été attentivement regardés.

Sabine Dullin indique que le département d'histoire a reçu 48 candidatures, essentiellement des externes, et 3 internes. Elle explique que sont favorisés les dossiers de personnes en train de terminer leur thèse, et pouvant enseigner en anglais dans les campus en région. Les candidats internes ayant été recrutés par d'autres établissements, les ATER en histoire sont tous et toutes des externes à Sciences Po.

Réjane Sénac indique que pour le département de science politique, cinq demi-postes étaient ouverts ; 83 candidatures ont été reçues, dont 15 internes, 38 femmes et 45 hommes. 19 auditions ont été réalisées. Réjane Sénac explique qu'ont été privilégiés des candidates et candidats pouvant enseigner des cours fondamentaux, en anglais et en français, sur les campus en région.

Philippe Coulangeon indique que pour le département de sociologie, 43 candidatures ont été reçues, dont 38 externes et 5 internes, 25 femmes et 18 hommes. Philippe Coulangeon précise qu'ont été classés en rang 1, 2, 3, 4 un interne et trois externes (trois hommes et une femme). Une liste complémentaire a été réalisée en cas de désistement. Philippe Coulangeon explique qu'ont été privilégiées les fins de thèses, ainsi que la capacité à venir renforcer le potentiel d'enseignements sur les cours fondamentaux, sur les conférences de méthode notamment.

En l'absence d'intervention, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la liste des candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2023.

7/ Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne printemps 2023

En l'absence d'intervention, Eberhard Kienle fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la demande de congé sabbatique de Carlo Barone.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la demande de congé sabbatique universitaire de Romain Lachat.

8/ Questions diverses

Sergei Guriev indique que le conseil scientifique se réunira le 27 juin en formation plénière, l'élection à la présidence étant notamment à l'ordre du jour, ainsi qu'en formation restreinte ; le calendrier prévisionnel des séances pour l'année 2023-2024 a été mis à disposition des membres : la première séance en formation restreinte de l'année universitaire se tiendra le 12 septembre et sera consacrée aux promotions locales des Professeurs des universités, et sera suivi le 19 septembre par une formation plénière et une formation restreinte. Le Conseil se réunira ensuite à raison d'une séance par mois.

Mathias Vicherat fait état de discussions en cours visant à la création d'instituts régionaux, à l'initiative de membres de la faculté permanente, en co-pilotage avec la direction des affaires internationales. Il précise que ces instituts ont une vocation de mise en réseau, à la fois sur un plan scientifique, mais également sur les plans pédagogique et institutionnel, intégrant par exemple les questions d'échanges étudiants, de bourses, de partenariats et de coopérations entre universités. Les discussions sont à un stade avancé concernant l'Institut Asie du sud et l'Institut Afrique, et d'autres instituts pourraient émerger.

Sergei Guriev ajoute que des discussions ont eu lieu au sein de la réunion des directeurs d'unité et de département concernant la multiplication des structures, et la difficulté à distinguer les instituts, maisons, programmes, observatoires, etc. Sergei Guriev explique que la structure « institut » doit inclure une forme de transversalité, comme c'est le cas de l'institut des transformations environnementales et de l'institut des transformations numériques créés dans le cadre de TIERED, instituts qui concernent l'ensemble de Sciences Po.

Thierry Mayer estime qu'il serait intéressant de disposer d'un document décrivant ces instituts régionaux, le programme scientifique envisagé, les objets, les ressources.

Mathias Vicherat indique qu'un document sur l'Institut Afrique vient d'être finalisé, et sera partagé. S'agissant de la dimension des moyens, Mathias Vicherat précise qu'il s'agit d'une mise en réseau, avec un budget de 20 000 euros par an, et un objectif de levée de fonds, mais sans recrutements dédiés.

Eberhard Kienle propose de revenir sur la question ultérieurement, sur la base d'un texte écrit.

Sergei Guriev rappelle que la procédure de nomination d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice du Cevipof est ouverte, la date d'échéance de dépôt des candidatures ayant été fixée au 2 juin. L'Assemblée générale se tiendra le 19 juin et le vote du Conseil d'unité est prévu le 20 juin. Concernant le CERI, Sergei Guriev précise que la procédure interviendra à l'automne 2023.

Mathias Vicherat indique qu'un comité de recherche va être formé afin de procéder au recrutement d'un doyen ou d'une doyenne pour le collège universitaire, Stéphanie Balme souhaitant mettre un terme à sa fonction de doyenne.

Mathias Vicherat annonce qu'un doctorat honoris causa sera remis à Angela Merkel le 27 juin à 17h. Il ajoute qu'après le doctorat honoris causa remis sur proposition des académiques à Memorial et à Elena Zhemkova, il s'agit du deuxième doctorat honoris causa que Sciences Po décerne dans le cadre des 150 ans de l'institution. Mathias Vicherat indique que les membres du Conseil scientifique sont très cordialement invités à cette cérémonie.

9/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en économie, profil économie du développement et des migrations

Thierry Mayer présente le dossier de Clément Imbert, seul candidat classé par le comité de sélection, qu'il est proposé de recruter pour répondre à un besoin important du département en économie du développement. Thierry Mayer indique que Clément Imbert développe des travaux mêlant la méthode des expériences contrôlées et celle de la macro-économie du développement, à la fois sur les migrations et sur l'économie publique, dans les pays du Sud (randomized controlled trials / RCT en Afrique et en Inde) et les pays du Nord. Titulaire d'une thèse obtenue à la Paris School of Economics en 2012, Clément Imbert a réalisé un postdoctorat à Oxford, où il a été Assistant Professor puis Associate Professor. Il est, depuis début 2023, Full Professor à l'université de Warwick.

En l'absence d'intervention, Eberhard Kienle fait procéder au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en économie, profil économie du développement et des migrations.

10/ Avis sur la demande de renouvellement d'éméritat de Bertrand Badie

En l'absence d'intervention, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement d'éméritat de Bertrand Badie.

11/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Topçu Sezin

En l'absence d'intervention, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Topçu Sezin.

12 / Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Charlotte Vorms

En l'absence d'intervention, Eberhard Kienle fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Charlotte Vorms.